

## **PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION**

SCFP 4848 et SMU NB  
Réunion syndicale-patronale  
De 10 h à 15 h 30  
Le 8 décembre 2009

### **Présents :**

Judy Astle, SCFP	Jacques Charest, SMU NB
Denis Beaulieu, SCFP	Yvon Bourque, SMU NB
Ralph McBride, SCFP	John Dallaire, SMU NB
Guy Ward, SCFP	Beth Simkins-Burrows, SMU NB
Mike Harris, SCFP	Jean-Marc Dugas, SMU NB
Mathieu Chayer, SCFP	Michelle Breen, SMU NB
Evan Tozer, SCFP	Marilyn Evans, SMU NB
Dale Landry, SCFP	
Bill Flewelling, SCFP	

### **Secrétaire de séance :**

Claire LeBlanc, SMU NB

	<b>MESURES</b>
<p><b>1 EXAMEN DU PROCÈS-VERBAL ET DE L'ORDRE DU JOUR</b></p> <p>Le procès-verbal de la dernière réunion a été approuvé avec les modifications suivantes: 2.2 Efficacité et processus de harcèlement – modification : <u>ou</u> <u>SCFP</u> en <u>du SCFP</u>.</p> <p>Le procès-verbal sera distribué sur une clé USB au SCFP après les réunions pour accélérer le processus d'approbation.</p> <p>Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Affectations</li><li>• Règles Schedule Pro et erreur humaine</li><li>• Réunions dans les postes par le SCFP</li><li>• Système Visinet</li><li>• Travail en dehors de l'unité de négociation</li><li>• PAEF – Programme d'aide aux employés et leur famille</li><li>• Grippe H1N1 – La plupart des travailleurs paramédicaux ont été vaccinés.</li><li>• Congé de maladie – Le SCFP émet des préoccupations concernant le formulaire du médecin.</li><li>• Nouveau président-directeur général – culture différente – Se préoccupe beaucoup de la sécurité et des travailleurs paramédicaux ;</li></ul>	

par exemple, politique de sauvetage à distance – nous devons protéger nos travailleurs paramédicaux, mais en même temps, ils seront toujours tenus pour responsables.

## **2 HEURES SUPPLÉMENTAIRES FORCÉES**

SMU NB cherche un certain nombre de solutions pour résoudre ce problème : modèle de quart, ambulances de transfert, etc. Le CGCM essaie de se concentrer sur les transferts ; lorsqu'il a des transferts de longue distance, il essaie de faire en sorte que l'ambulance soit en sureffectif pour conserver les travailleurs paramédicaux locaux dans la station. Le CGCM cherche également à séparer les appels pour le 911 et à transférer les appels. Aucune unité supplémentaire n'est prévue.

Denis indique qu'il devrait y avoir un examen des plans d'état du réseau et un ajout d'unité.

Le président-directeur général résoudra le problème des heures supplémentaires forcées pour la sécurité des travailleurs paramédicaux.

***Mesure à prendre : Yvon Bourque examinera les heures supplémentaires forcées à Moncton avec le responsable des opérations.***

***Yvon Bourque***

Ralph est préoccupé par le nombre de rapports d'incident que nous demandons. Il nous suggère d'étudier le nombre d'unités, en particulier les périodes de pic des ambulances dans certaines zones pour lesquelles nous savons qu'il y a déjà des problèmes et d'examiner les données.

***Mesure à prendre : Jean-Marc Dugas extraira les données sur les quarts actuels et déterminera la fréquence des heures supplémentaires forcées.***

***Jean-Marc Dugas***

## **3 MISE À JOUR SUR LES REPAS**

Le SCFP veut s'assurer que l'unité n'est pas dérangée pendant sa pause-repas. Si une ambulance vient de faire un transfert de longue distance et que l'équipage va manger, le SCFP ne veut pas que SMU NB retire l'ambulance de la zone hors de cette zone ; les membres de l'équipage doivent rester pour assurer une couverture. Les travailleurs paramédicaux venant d'effectuer le transfert doivent prendre leur déjeuner. On ne doit pas non plus leur demander d'effectuer un transfert pendant leur pause-repas dans leur propre zone de couverture. SMU NB dit que cela est parfois difficile étant donné que cela dépend de ce qui se passe dans la zone à ce moment-là.

***Mesure à prendre : Jean-Marc Dugas examinera la pause-repas pour ceux qui reviennent d'un transfert de longue distance ainsi que le problème des heures supplémentaires forcées. Ce sera la première mesure à considérer. Nous essaierons ensuite de nous occuper des pauses-repas dans leurs propres zones administratives.***

***Jean-Marc Dugas***

#### **4 PREMIER INTERVENANT POUR UN APPEL CODE 2**

John déclare que nous examinons ce processus avec le gouvernement en ce moment. Lors de la dernière réunion syndicale-patronale, John a déclaré que c'est aux travailleurs paramédicaux de décider s'ils peuvent le faire selon l'état du patient à l'arrière de l'ambulance. Actuellement, nous ne changeons pas notre processus, mais nous l'examinons. Le CGCM est censé poser la question suivante aux travailleurs paramédicaux : « **Êtes-vous capables d'être le premier intervenant ?** ». S'ils disent NON, il n'y a pas de mesure disciplinaire. Ralph a parlé au ministre de la Santé à ce sujet. Ralph parle de la manière de réacheminer une unité dans une zone rurale pendant 30 minutes alors que celle-ci a un patient à bord. Ralph dit que le ministre de la Santé a déclaré que cela n'a jamais été discuté avec le Ministère. Denis aimerait qu'un cadre soit présent si la politique est examinée.

**Mesure à prendre : Jean-Marc Dugas examinera le processus avec le personnel du CGCM.**

**Jean-Marc Dugas**

#### **5 RENOUELEMENT DE CERTIFICATION DE L'APNB – CARTES RCR**

Renouvellement de certification de l'APNB – Ces renseignements ont été envoyés aux travailleurs paramédicaux. L'emploi exige de faire renouveler sa certification ; par conséquent, ils ne peuvent pas travailler étant donné qu'ils ne satisfont pas aux exigences du poste. L'APNB, par l'intermédiaire de son site, donnera à SMU NB d'ici le 15 janvier 2010 le nom des personnes qui n'ont plus le renouvellement de leur certification. Par conséquent, à partir du 16 janvier 2010, un travailleur paramédical qui n'a pas le renouvellement de sa certification ne pourra plus être employé par ANB.

Cartes RCR – Ralph voudrait inclure cela à la formation effectuée par les travailleurs paramédicaux en formation pratique au cours de l'année. Cela a été discuté il y a un an. John dit qu'ils vont toujours dans cette direction.

**Mesure à prendre : John assurera un suivi avec le service d'ACQ pour voir quand le renouvellement de la certification RCR peut être intégré dans le processus normal de formation sur l'ACQ.**

**John Dallaire**

#### **6 PERMIS DE CONDUIRE (SUSPENSIONS)**

John explique que 8 à 12 travailleurs paramédicaux ont perdu leur permis en 2009. Cela a été découvert dans les dossiers annuels du conducteur qui ont été obtenus. SMU NB ne peut pas accepter que les travailleurs paramédicaux ne disent pas qu'ils ont perdu leur permis de conduire. Ces personnes travaillaient avec ANB lorsqu'elles ont perdu leur permis. Le permis de conduire de classe 4 est exigé en vertu de la *Loi sur les services d'ambulance*. Nous sommes prêts à prendre d'autres dispositions si les travailleurs paramédicaux nous disent si cela est possible. Ces travailleurs paramédicaux recevront une lettre de la part de John leur indiquant qu'ils ont perdu leur permis de conduire au cours de l'année 2009 et déclareront qu'en vertu de la *Loi sur les services d'ambulance* ils en ont besoin pour conduire l'ambulance. Il est important de noter que ces personnes ont

maintenant obtenu de nouveau leur permis de conduire.

Ralph aimerait qu'une option soit mentionnée lorsqu'une personne perd son permis de conduire afin que lorsque l'employé le dit à son responsable des opérations et à son responsable régional, ces derniers lui disent d'en faire part à son représentant syndical. John informe le SCFP qu'ils connaissent maintenant la situation. Ralph dit qu'il comprend que le SCFP doit faire preuve de diligence raisonnable à cet instant.

## **7 RÉPARTITION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ENTRE LE COORDONNATEUR ET LES TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX**

Denis dit qu'ils n'ont pas reçu l'analyse des trois derniers mois de la part du service des ressources humaines.

***Mesure à prendre : Le service des ressources humaines enverra la liste aux travailleurs paramédicaux et aux répartiteurs.***

***Beth Simkins-Burrows  
/ Jean-Marc Dugas***

***Mesure à prendre : Jean-Marc vérifiera que le système Visinet peut-être bilingue.***

***Jean-Marc Dugas***

Le SCFP aimerait voir les travailleurs paramédicaux et le coordonnateur sur la même liste d'appel. John dit que parfois nous avons besoin qu'ils soient sur des listes différentes étant donné qu'ils ont des fonctions différentes et, par conséquent, nous pouvons avoir besoin que quelqu'un assure la fonction de coordonnateur des travailleurs paramédicaux.

D'après les discussions, il semblerait que des coordonnateurs ne suivent pas le processus SchedPro. On suggère que les coordonnateurs suivent une nouvelle formation et qu'on leur rappelle qu'un système est en place pour SchedPro. Ces quarts doivent être attribués équitablement en vertu de la convention collective.

***Mesure à prendre : Les responsables régionaux parleront avec les responsables des opérations afin qu'ils rappellent aux coordonnateurs de suivre le processus SchedPro et donneront à Mike Simpson le nom des personnes qui ne suivent pas le processus.***

***Michelle Breen / Robin  
O'Hara, Jacques  
Charest / Yvon  
Bourque***

## **8 EXAMEN DE POLITIQUE - ENGAGEMENT DES TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX**

John explique que Jean-Marc examine toutes nos politiques et que nous voulons que trois travailleurs paramédicaux nous aident dans le cadre de ce processus, peut-être les personnes qui sont en congé de maladie de longue durée. Cela aiderait ces travailleurs paramédicaux à rester engagés dans le système. On suggère que ces personnes pourraient peut-être informer les cadres. Les mandats seront établis avant le début du travail du comité.

ANB paiera les salaires, les repas et le kilométrage pour les travailleurs

paramédicaux qui participent au comité.

SMU NB et le SCFP se sont mis d'accord sur le fait qu'aucun cadre ne siègera au comité en raison du fait que les cadres sont des travailleurs paramédicaux qui travaillent, ce qui pourrait mettre une ambulance hors service et peut-être entraîner des coûts supplémentaires. Les membres du syndicat siégeant au comité examineront les « nouvelles » ébauches de politiques avec un cadre aux fins de discussion avant de les présenter à la haute direction de SMU NB. Denis aimerait être présent à la réunion lorsque les mandats seront examinés avec les trois travailleurs paramédicaux.

Ralph s'est porté volontaire pour siéger au comité. Le nombre de travailleurs paramédicaux dans le comité passerait de deux à trois.

***Mesure à prendre : S'assurer que Denis est invité à la réunion initiale pour présenter les mandats au comité, y compris aux travailleurs paramédicaux qui seront concernés.***

**Jean-Marc Dugas**

***Mesure à prendre : John discutera avec la haute direction pour que Ralph fasse partie du comité.***

**John Dallaire**

## **9 POLITIQUE DE REcul**

Un certain nombre d'accidents ont lieu, car les travailleurs paramédicaux ne respectent pas la politique qui consiste à sortir, à appuyer sur le bouton et à rester là pour surveiller l'ambulance. On dépense beaucoup d'argent pour réparer les rétroviseurs cassés, pour retirer les portes de garage, etc. Il y a des situations dans lesquelles il ne faut pas rester derrière l'ambulance et SMU NB comprend cela ; la politique doit être appliquée.

***Mesure à prendre : John parlera à Nagesh afin de mettre certaines mesures en place pour aider les travailleurs paramédicaux à reculer, par exemple, peindre des bandes sur le sol.***

**John Dallaire**

## **10 CONGÉ POUR ACTIVITÉS SYNDICALES**

Juste un rappel pour envoyer vos demandes d'absence autorisée dès que vous savez que vous ne pourrez pas travailler pendant votre quart en raison d'activités avec le SCFP.

## **11 COORDONNATEURS INTÉRIMAIRES**

Suivre le même processus d'embauche que celui que nous effectuons actuellement pour les coordonnateurs permanents. Le poste doit être attribué en fonction de l'ancienneté et des exigences minimales pour effectuer le travail. Le SCFP demande à ce que les individus aient la possibilité d'occuper le poste pendant 2 mois conformément à la convention collective et que si cela ne fonctionne pas, ils ne restent pas en poste. On recherche 5 à 6 personnes par région.

## **12 RÉGIME D'INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE**

Andre Gallant, un courtier indépendant, est prêt à offrir une couverture individuelle pour l'invalidité de longue durée à la section locale 4848. SMU NB a proposé d'effectuer une retenue à la source.

## **13 FORMATION (DIRECTIVE) – FORMATION**

Discussion relative à la signature des formulaires sur les matières dangereuses lorsqu'ils ont des questions. Explication de la nécessité pour l'inspection annuelle. Les informer de demander à Troy McQuinn ou à leurs responsables des opérations. D'autres mesures seront publiées concernant la sensibilisation sur le site Internet en 2010.

## **14 MISE À JOUR SUR LES POSTES OUVERTS 24 HEURES ET PASSANT À 12 HEURES**

SMU NB recueille toujours les données sur ces renseignements et les fournira au SCFP une fois qu'elles seront prêtes.

## **15 POLITIQUE SUR LA CONDUITE SÉCURITAIRE**

Ralph dit qu'à Island EMS et EMC, une nouvelle politique stipule que vous devez respecter la limite de vitesse affichée dans les limites de la ville et que vous ne devez pas la dépasser. Jacques dit que la politique n'a pas encore été diffusée, mais que SMU Medavie étudie cette politique dans tous les groupes d'entreprises de SMU Medavie.

## **16 NOUVEAUX ÉLÉMENTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR**

- ***Affectations*** – Beth demande au SCFP ce qu'il en est des affectations. Le SCFP accepte la 1<sup>re</sup> semaine de janvier.
- ***Réunions de la SCFP dans les stations*** – dans la mesure où cela n'interfère pas avec le service des opérations.
- ***Travail en dehors de l'unité de négociation*** – Denis dit qu'ils ont besoin de la lettre stipulant que si vous allez en dehors de l'unité de négociation, ils ne peuvent pas imposer une mesure disciplinaire. Il aimerait voir une lettre pour que même les coordonnateurs disent qu'ils ne sont pas censés imposer de mesure disciplinaire. John est d'accord avec cela.
- ***PAEF – Programme d'aide aux employés et leur famille***
- ***Disposition de récupération concernant les vacances*** – Jean explique que le fait que les vacances des travailleurs médicaux étaient surchargées lorsque nous avons rempli leur solde de vacances en mars 2008 d'après la RRS pose un problème. En juillet, certains travailleurs paramédicaux ont choisi de se faire payer leurs vacances

au lieu de les reporter ; par conséquent, nous avons payé trop de vacances. Cela s'explique par le fait que la RRS a envoyé les mauvaises données, car elle a augmenté les vacances des travailleurs paramédicaux mensuellement. Ils ont donc reçu une année entière de vacances plus les mois de juillet et décembre.

- **Heures supplémentaires accumulées** – Judy dit que certains employés ont un nombre d'heures supplémentaires négatif, car ils ont utilisé une partie de leurs heures supplémentaires accumulées et comme maintenant le service de la paye leur a tout payé, ils nous doivent de l'argent. Nous nous sommes arrangés avec ces personnes pour qu'elles nous remboursent au fur et à mesure. Denis mentionne que l'annonce selon laquelle toutes les heures allaient être payées a été faite dans un préavis très court. John mentionne que la décision de payer la totalité des heures allait être prise en novembre comme cela a été le cas pour l'année dernière. Cela demeurera ainsi à l'avenir.
- **Procès-verbaux précédents** – Denis enverra à John les procès-verbaux précédents des réunions syndicales-patronales.
- **Schedule Pro** – Michelle dit que s'ils trouvent une erreur humaine pour les calendriers, ils vont voir l'employé qui a manqué le quart et le leur offrirait.
- **Formation obligatoire** – Le SCFP et SMU NB ont examiné la note de service relative au processus d'inscription à la formation obligatoire. Ralph entend dire que certains travailleurs paramédicaux n'y participent pas, car ils ne reçoivent pas de confirmation. Les travailleurs paramédicaux en formation pratique vont-ils communiquer avec eux pour confirmer les séances ? Toute formation doit être coordonnée par l'intermédiaire des responsables des opérations. Michelle demande s'ils peuvent faire une demande pour avoir une formation dans leurs stations. Ralph voit un problème pour une telle situation. John dit que nous devons travailler pour ne pas perturber les ambulances. John dit que nous devons parler à Edgar pour voir quelles sont les autres situations de formation qui pourraient être proposées. Les problèmes se présentent tous seuls lorsqu'il n'y a pas suffisamment de personnes dans une station pour une formation. John mentionne que les personnes devront s'inscrire pour la formation et sont censées y participer. Les travailleurs paramédicaux doivent recevoir une confirmation. Beth suggère d'avoir un processus uniforme pour les 4 régions. Les travailleurs paramédicaux sont censés travailler pendant le reste de leur quart s'ils suivent une formation pendant une partie de leur quart. Si des travailleurs paramédicaux ne peuvent pas suivre la formation, ils doivent appeler le superviseur ou le responsable des opérations de garde.

*Denis Beaulieu*

## **17 PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu en janvier 2010.

**18 AJOURNEMENT**

Réunion ajournée à 16 h

Respectueusement soumis et approuvé par :

---

Denis Beaulieu, SCFP

---

John Dallaire, SMU NB